

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/04/2016

Réception par le Prefet : 26/04/2016

Publication : 29/04/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-4-8-2

Séance du vendredi 22 avril 2016

### **AIDES ET SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS LIES A LA VIE SCOLAIRE EN 2016**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :** M. ADRIAN, Mme SCHMIDIGER.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS  
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence en matière d'éducation populaire, partagée entre tous les niveaux de collectivités territoriales,
- VU les articles L 213-2 et suivants et L 216-1 et suivants du Code de l'Éducation relatifs à la compétence du Département en matière de collège et d'organisation d'activités complémentaires dans les collèges,
- VU l'article D 573 du code de procédure pénale autorisant le Département à soutenir les actions prises pour assurer la formation professionnelle des personnes incarcérées,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-8-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'éducation et de la jeunesse en 2016,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2-1-4 du 18 mars 2016 fixant le budget primitif du Département pour 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue les subventions suivantes, dont le montant total s'élève à 58 452 €, dans le cadre du programme E 755, code 26 273 :

❖ Chapitre 67, fonction 28, nature 6713 :

- |  |         |
|--|---------|
| - Mathématiques Sans Frontières :          | 5 950 € |
| - Association des Amis de Marcel Rudloff : | 500 €   |
| - Entreprendre pour Apprendre, Alsace :    | 2 100 € |

❖ Chapitre 65, fonction 28, nature 65738 :

- |  |          |
|--|----------|
| - Réseau Canopé de l'Académie de STRASOURG : | 30 000 € |
|--|----------|

❖ Chapitre 65, fonction 221, nature 65737 :

- |                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| - Collège Jean Macé de MULHOUSE : | 700 € |
|-----------------------------------|-------|

❖ Chapitre 65, fonction 28, nature 6574 :

- |  |          |
|--|----------|
| - Educ'Envia 68 – association pour la promotion des classes vertes, neige et mer et étude de l'environnement : | 10 500 € |
| - OCCE 68 :  | 2 170 €  |
| - Association OCCE de la Maison Centrale d'ENSISHEIM :   | 3 789 €  |
| - Association OCCE de la Maison d'Arrêt de COLMAR :  | 914 €    |
| - Association OCCE de la Maison d'Arrêt de MULHOUSE :  | 1 829 €  |

- approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer, avec l'Amicale du personnel du collège Kennedy et la Ville de MULHOUSE, la convention relative au financement du stationnement des véhicules, jointe en annexe I,

- approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer, avec le Réseau Canopé de l'Académie de STRASBOURG, l'avenant joint en annexe II.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité